

FACTURE N° 4070014
INTERVENTION PLANIFIEE 510
N/REF : 1/06/2024 50H38 C:000923 I:00655
V/REF : GB0036

SDC '12 Duperré/13 Marengo'
C/O BARRAINE IMMO BREST
278 RUE JEAN JAURES
29200 BREST

IMMEUBLE : DUPERRE/MARENGO
12, RUE DUPERRE
13, RUE MARENGO
29000 BREST

Guipavas, le 02 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°12 RUE DUPERRÉ/13 RUE MARENGO-GAINES COLLECTIFS ET VS
MOTIF : Intervention annuelle
Donneur d'ordre : Mme S. ANDRE

AFFICHAGE
INTERVENTION DU 27/06/2024
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RAMONAGE DES CONDUITS COLLECTIFS
RAMONAGE DES GAINES VENTILATION
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : 12 RUE DUPERRE : FAIT
13 RUE MARENGO : NON FAIT : VIGIK ACCES A L'IMMEUBLE OK
CLÉS DES CAVES DONNÉES PAR L'AGENCE NE CORRESPONDENT A
AUCUNE PORTE DE CAVES
PLUS D'AFFICHAGE A NOTRE ARRIVÉE

NOUS VOUS INFORMONS QUE LA FACTURATION DU CONTRAT EST MAINTENUE

CEPENDANT, AFIN DE COMPLÉTER L'ENTRETIEN, NOUS DEVONS PLANIFIER UN
SECOND PASSAGE EN DEHORS DU CADRE DU CONTRAT ACTUEL

POUR ÉVITER TOUT AUTRE DÉSAGRÉMENT, VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE NOUS
AURONS BIEN ACCES AUX INSTALLATIONS LORS DE NOTRE PROCHAINE VISITE.

OBSERVATIONS : SB LCOMPTER Email envoyé le 02/07/24 a 08H47 Mme L. NONNOTTE

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ramonage	Conduits Collectifs + VS	1	230,48	230,48
TOTAL H.T.					230,48
T.V.A. a 10,00%					23,04
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>253,52</u>

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.

Guipavas, le 02 janvier 2024

Objet : Revalorisation 2024

Madame, Monsieur,

Cher client,

Nous avons subi, au cours de l'année 2023 dans la continuité de 2022, une augmentation non négligeable de nos charges d'exploitation.

Bien que le coût de certains produits ait évolué de manière plus importante que l'inflation, nous avons pris la décision de limiter notre augmentation tarifaire à celui de l'évolution de l'indice des prix entre décembre 2022 et décembre 2023.

De ce fait, nous vous informons de l'application d'une revalorisation tarifaire de 3,8 %, à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Comptant sur votre compréhension, et toujours soucieux de vous apporter une prestation de qualité en partenariat, nous nous efforcerons d'optimiser nos services, et notre réactivité à votre égard.

L'ensemble de notre équipe vous remercie de votre confiance et vous présente ses sincères salutations.

Eric LOCATELLI
Directeur Général

